

Objet : Amendes forfaitaires vitesse n° 011200869577

n° 111190508257

Ci- joint chèque pour consignation préalable de 750 €.

Monsieur,

Pour les raisons juridiques, morales et légitimes que je vais développer, je conteste toute contravention, dont celles citées en objet, pour *excès de vitesse*. Si nécessaire, je souhaite passer devant un tribunal pour démontrer ce qui suit.

(Dans ce texte, les mots qui sont à la fois en italiques et en gras font référence à des critères traités en Droit).

En effet, la lecture appropriée de notre Constitution ne permet pas de légaliser diverses tentatives d'extorsions de fonds, dont la présente qui serait justifiée par une « *suspicion d'un risque* », celui « **de violence sur autrui** ». C'est un des nombreux procès d'intention exploités financièrement par des individus illégitimes : ceux qui invoquent ce risque, qui est inhérent à tout déplacement, même lent, sont en situation de **conflit d'intérêts, juges et parties**, et **s'enrichissent** précisément de la **violence sur autrui**, par l'obligation bien réelle qu'ils lui font de produire toujours plus, et **donc toujours plus vite**. J'observe que des intentions présumées bonnes, sont à l'origine de tous les crimes légalisés de l'Histoire. Mais une violence n'a, en France, aucune légitimité juridique, dès lors qu'elle nécessite une trahison de la Constitution, écrite pour protéger nos libertés et ne pas subir la **corruption de nos représentants** (préambule DH).

Ainsi, il apparaît que toutes les lois relèvent de la corruption à un point rarement atteint:

Résumons la situation : la **mise en insécurité juridique** et en **situation de survie (sécurité juridique, Droit à la sûreté Art 2)**, de « **catégories** » de citoyens (**racisme et discrimination**), selon **une hiérarchie** immonde (1^{er} art bafoué), permet une chasse à l'homme dont tout semble indiquer qu'elle est **sciemment** organisée (**crime en bande organisée**), grâce au silence **médiatique** imposé par la carotte de la subvention, c'est-à-dire par la **sélection** de catégories d'individus obéissants (négation de la **démocratie**) qui vont collaborer aux violences et couvrir les **discriminations** (impossibles selon le 1^{er} art) sur leurs **concitoyens (exclusion et mise en danger d'autrui)** qu'ils dépouillent de **leurs droits inaliénables** (préambule DH), **naturels et imprescriptibles** (art2). Toutes ces violences sont « **récompensées** » par un **enrichissement personnel sans cause**, donc choisies et rendues possibles par trahison des droits fondamentaux.

La chasse (mais aussi l'empoisonnement par la chimie rendu obligatoire sans garanties), avec intention d'exploiter et de tuer, est établie dès l'origine par des décisions illégales de nos faux « **représentants** », mot dont la définition constitue à elle seule un contrat juridique face à chaque Français. En effet, ils **éliminent socialement et physiquement** un grand nombre de citoyens qu'ils ont préalablement classés comme « **sous-citoyens** » et « **inférieurs en droits** » ! Selon les statistiques et les études médicales officielles, les **morts prématurées** liées à des injustices et à la corruption des politiques, sont de l'ordre de 20 à 30% de la population française (chômage, pauvreté, précarité, maladies suite à pollution chimique terre air eau, imposée par la loi, situations d'esclavage, maladies dues au stress et à la terreur fiscale, suicides, morts dans la rue, etc...). Ces décès qui rapportent, sont liés à des catégories prédefinies par le système politique, qui a hiérarchisé les Français en **catégories de droits**, de supérieurs (eux par un pur hasard), à inférieurs (ceux qu'ils méprisent), ceci en totale illégalité. Le Nazisme a débuté et n'a pu se structurer qu'ainsi. **PJ : Morts prématurées.**

Les **Devoirs** et la responsabilité personnelle des prétendus supérieurs ont disparu de *leurs* lois au profit de leurs seuls **privileges**. Ils **se récompensent** en fonction d'un préjugé de supériorité arbitraire, pathologique au point de ne plus voir leurs concitoyens (le peuple) que comme leurs boucs émissaires. Leur mépris est tel qu'ils ne conçoivent plus que ce sont bien des humains qu'ils sacrifient, pour satisfaire leurs propres croyances : les décès prématurés ne sont plus à leurs yeux, que des chiffres qui

confirment le bien-fondé de leur supériorité mentale et financière ! Et les manifestants **en situation de survie** qui tentent d'ouvrir une brèche dans leurs certitudes, après des décennies de violences d'Etat et **plusieurs millions de morts exploitées**, ne peuvent être à leurs yeux, « que des voyous, des casseurs ou des fainéants ».

J'observe que ce qui est illégitime est toujours illégal, sauf pour des dictateurs. D'autant plus quand il y a trahison des *principes généraux du Droit* à des fins d'intérêts personnels, ceci au pays des Droits de l'Homme.

Comment est structuré le Droit ? Selon la règle internationale de la hiérarchie des normes, « *la première norme indiquée doit être respectée par toutes les autres. Chaque loi produite doit servir et préciser la loi qui lui est supérieure.* » Ainsi jusqu'à servir l'objectif défini à l'origine.

Ainsi, notre Constitution (1958) pose l'objectif général des lois dans sa **1^{ère} phrase** : servir les *Droits de l'Homme* (1789) complétés par le préambule de 1946 (*dignité de l'Homme*). Par voie de priorité, nous avons donc **le préambule DH de 1789** qui, en 10 lignes, indique l'objectif **moral supérieur** que toutes les lois devront respecter. Ce préambule conditionne la constitutionnalité de chaque loi ! Il dit ceci :

- **La Constitution n'est écrite que pour protéger le peuple de la corruption de ses représentants** : sous-entendu, les citoyens normaux ont une conscience qui suffit à vivre sans lois coercitives, mais il y a toujours des malhonnêtes qui ont besoin de tricher pour imposer leurs croyances et leurs perversions : les lois ne servent qu'à en préserver le peuple et à garantir ses libertés.
- In fine, **l'objectif moral des lois est de créer les conditions du « bonheur pour tous »** !
- Puis, placé en 1^{ère} position des articles de lois rigides, le premier article indique le passage obligé de toutes les lois suivantes : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ».

Le 1^{er} art DH constitue une condition stricte à la Constitutionnalité de chaque loi écrite. Il en résulte que vous et moi, sauf racisme caractérisé, « *sommes nés libres et égaux en droits. Et nous le demeurons* » !

Pourtant, ce n'est pas le cas ! Et « *nul n'est censé ignorer la loi* », qui plus est la première de toutes, celle qui conditionne la légitimité et la constitutionnalité de toutes les autres !

Pour vous permettre de mieux saisir la portée des arguments posés comme juridiquement incontournables, je dois préciser ma situation personnelle. J'ai 75 ans. En 57 ans de conduite VL, PL et TC, je n'ai jamais provoqué d'accident responsable, ni privé, ni professionnel, même quand j'avais plusieurs véhicules d'entreprise en service et assurés à mon nom. Suite au non-respect de l'égalité de droits, mes droits à la retraite sont de l'ordre de 600€ mensuels, soit le cinquième de la retraite des fourbes qui m'ont contraint à cotiser... dans leur seul intérêt. Je dois rester actif et efficace, pour ne pas tomber dans la précarité, sous la violence des **privilégiés** d'individus arrogants qui violent la loi. D'un côté, ces individus font une loi qui me récompense de ne pas provoquer d'accidents (bonus) et de l'autre, font une autre loi qui prétend me punir de rouler vite pour produire plus... tout en se récompensant directement de ces productions qui alimentent en priorité leurs privilégiés...mais aussi la chaîne criminelle qui en découle.

J'observe que sans égalité de droits, il n'y a plus **d'égalité devant la loi** : cent euros d'amendes sur une retraite ou un salaire de survie, c'est une **atteinte volontaire à la vie d'autrui**. Elle s'ajoute à beaucoup d'autres, ceci jusqu'à provoquer la mort, c'est-à-dire « **tuer** ». Et puis, « **vivre** » (terme impropre) de privilégiés au détriment des droits des autres, permet de dévaluer leurs productions et leur Vie, donc leur **dignité**. C'est le principe du colonialisme et celui de **toutes** les violences, dont celles du Nazisme, condamnées par le Tribunal de Nuremberg. C'est accessoirement dans notre Droit commun, une agression qualifiable de **crime en bande organisée** d'essence **raciste** ! (Définition page suivante).

Je rappelle que c'est parce que je respecte la Constitution que je suis Français. Et que quiconque la trahit, ne peut se prévaloir des « lois de la République ». Encore moins du titre légitime de

« *Français* ». Et encore moins du statut de « *représentant* » des Français qui prétend dire **sa loi ! Je refuse donc d'obéir à des individus qui trahissent leur contrat avec le peuple : ils ne sont pas mes concitoyens**. J'observe que si la retraite constitue un « droit de vivre sans travailler » pour les uns, elle constitue de fait un même droit pour tous, dès lors qu'il y a **obligation** de cotiser. Pourquoi : quand l'argent, collecté sous menace de la force publique, se transforme en « droit » pour un citoyen en capacité de produire, il devient un droit identique pour tous les citoyens dans cette situation. **Ce que garantit l'Art4 : « l'exercice des droits n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ».**

Des citoyens de la République ne peuvent avoir le **droit de vote**, s'il se cumule avec : un statut protecteur à vie, et/ou le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, sans être en **conflit d'intérêts**. C'est une forme de dictature d'un groupe d'intérêts privés, au service de ses propres intérêts. ...Sauf quand le dit « **privilège** » est la compensation sociale à un handicap mental, ou physique ! Ou quand il est compensé par des **Devoirs**, c'est-à-dire des obligations avec des responsabilités personnelles accrues, qui constituent alors le service échangé avec ceux qui en assurent le coût.

En effet, que signifie « payer des cotisations pour sa retraite », pour ceux dont les cotisations personnelles sont assurées par d'autres catégories, par la contrainte de l'impôt et à leurs risques ? (Rappelons que tous en paient à chaque achat). Et que signifie dans cette même situation, « payer des impôts » ? C'est le même mensonge imposé : cotisations et impôts sont intégralement payés, assumés par les sans droits (les « sans dents »), sous menace... des bénéficiaires ! C'est un **esclavage caractérisé sous menace de poursuites diverses, d'exclusion et de mort**. J'observe que cet « esclavage » catégoriel suffit à constituer un **Crime contre l'Humanité** (P.J.). Et ce n'est qu'un des 11 critères d'accusation **étayés**.

Autre conséquence sur le long terme: c'est une sécurité assurée aux uns par l'insécurité imposée à d'autres, jusqu'à empêcher les exploités de cotiser pour eux-mêmes (précarité imposée), ceci sous la menace permanente de la force publique, elle-même à la charge de ceux qu'elle constraint, par la peur, puis en cas de résistance ou d'impossibilité pécuniaire, par la **terreur** ! (Interdite : art 12 et 13).

Et ultime cynisme de ces gentils criminels racistes, dont le mépris est devenu viscéral par idéologie culturelle, ils affirment que leur violence est justifiée « pour protéger leurs victimes », au nom de « leur sécurité » (« pour **votre** sécurité », écrivent-ils selon la règle : plus c'est débile, mieux ça passe) ! Victimes perçues et traitées comme leur bétail qu'ils « parquent et attachent » (qu'ils privent de **liberté**) en multipliant les lois liberticides, débilitantes et illégales (illégitimes) ! Survivre à ces agressions « légalisées » oblige à produire toujours plus sous menace de mort sociale. C'est une forme de travaux forcés pour les victimes dépoillées de leurs **droits inaliénables : l'égalité (de droits), la liberté, la dignité... et la fraternité** qui donne son sens humain au Droit, technique et rigide par nature. Sans égalité de droits, pas de fraternité, mais privilège d'exploitation à vie des sans droits, **contraints d'acheter...** les violences de l'État présentées comme des services.

C'est un viol, un vol permanent, un étranglement méthodique, cynique, progressif, sur les plans psychique et matériel (physique), qui fonde un **esclavagisme** extrêmement performant ! Lequel est à l'origine de la compétition obligatoire pour survivre, organisée par la fiscalité et la politique de partis. Partis qui nous jouent les uns contre les autres pour le plus grand bonheur de la finance internationale, qui défait les citoyens et les peuples de leur souveraineté par l'intermédiaire de faux républicains ! Mais partis politiques **illégaux** puisque contraires à la **Constitution**, une et indivisible par définition et par destination. Partis au pouvoir dont toutes les lois illégales, tous les contrats internationaux ou la vente des biens publics, n'engagent individuellement **que la responsabilité personnelle de leurs signataires**. Et non celle des Français, dès lors qu'ils ont dit non à la forme d'Europe que des traitres prétendent leur imposer. Trahison venant confirmer en 2005 des décennies de **corruption** bête et en roue libre.

« *Si on confiait au diable l'organisation de la vie publique, il ne pourrait rien imaginer de plus ingénieux que les partis* », dans « Note sur la suppression des partis politiques » de la philosophe Simone Weil, 1943.

Voici la définition du « **racisme** », remplacé dans la loi par le mot « **discrimination** », confirmant ainsi que la « race » n'était qu'un des multiples prétextes au besoin **maladif** de « supériorité » :

« *Le racisme (ou la discrimination) est la valorisation, généralisée et définitive, de différences réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège* ». (Albert Memmi, *Le racisme*, p 193, Gallimard). Priviléges abolis en 1789, paraît-il, selon l'Éducation Nationale qui en croque et formate nos enfants à les voir comme le but d'une vie!

J'observe que nos faux représentants classent toute **parole** de défense comme « raciste », mais légalisent toutes **discriminations** à leur avantage matériel, **alors qu'elles tuent** ! Ils appellent cela : « **réussir** » ! Ils révèlent ou affirment ainsi qui ils sont. Observons qu'on ne paie pas un clown parce qu'il dit être clown, mais parce qu'il nous fait rire. On ne paie pas un politicien parce qu'il en a le statut, ou qu'il est diplômé (c'est-à-dire formaté par et pour le système qui l'engage), mais parce qu'il produit un bien ou un service jugé utile par le peuple qui en accepte la charge.

Ainsi : sauf si vous possédez un contrat que j'aurai signé par inadvertance et qui donne tout pouvoir sur ma vie à des inconnus, à des voleurs, ou à des faux « citoyens » qui se sont exclus du contrat républicain, **j'affirme et vous informe que je ne suis pas né pour être le chien, le larbin, l'esclave ou « le Juif » d'individus puérils, qui ne savent pas lire la Constitution** ! Ceci au point qu'ils choisissent de « légaliser » leurs violences et leurs crimes, persuadés qu'ainsi... *ils ne seront plus des criminels* !

Le Droit, qui impose des règles et des limites, n'a été nécessaire que pour écarter des pouvoirs publics, les individus pervers et inconséquents qui ont un besoin maladif de pouvoir sur autrui, pour compenser un pouvoir qu'ils n'ont pas sur eux-mêmes. Pour tout pouvoir sur autrui, la règle, c'est « **d'abord ne pas nuire** » (ce qui découle de l'art4).

On décompte actuellement chaque année environ 600 000 morts présentées comme « naturelles ».

Or, ceux qui trahissent la République et exploitent le peuple, organisent sciemment (sauf débilité), la mort prématurée de quelques 200 000 personnes chaque année ! Et comme les maris menteurs qui trompent leur épouse, ils simulent une colère de justiciers scandalisés par 3000 morts sur la route, par *accident*. **Donc involontaires par définition** ! Situation qu'ils vont utiliser pour culpabiliser les automobilistes, aggraver les conditions de vie du peuple **piégé**, augmenter encore le stress par des « **kontrols** » et des amendes... et par répercussion, **augmenter le nombre de morts prématurées** : c'est ce processus industriel généralisé de spéulation sur la mort avec gestion de la terreur, qui fonde l'action des partis politiques au service de la cupidité économique débridée !

Vous-mêmes : j'observe que vous avez choisi un métier dont le sens est fait des Devoirs envers les valeurs de la République, ce qui est légitime, compte tenu des valeurs et des buts réels qu'elle affiche comme son socle. J'observe cependant qu'aucun des crimes actuels ne serait possible sans la *collaboration* passive ou active de citoyens persuadés servir l'intérêt général, alors que ce système tue plus que le Nazisme n'a tué en France. C'est un choix vicié, car on ne peut raisonner qu'avec les informations que l'on a : celles d'une désinformation organisée qui, par l'usage détourné de l'argent public, supprime la liberté d'opinion des contre-pouvoirs, journaux, syndicats, associations... Et supprime donc l'info, le débat et le pouvoir de décision final qui revient au peuple par l'exercice d'une **démocratie** réelle.

Quel est votre rôle ? L'article 122-4 alinéa 2 du Code pénal, dispose que : «... **n'est pas pénallement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal** », vise l'hypothèse où un supérieur hiérarchique donne l'ordre à son subordonné de commettre une infraction. Placé ici, le mot « **légitime** » rappelle son sens supérieur au « **légal** ».

L'article 28 de la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires élargit le sens de cette loi :
... *sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.*

Cette situation d'illégalité et d'intérêt public compromis, bafoué, est avérée.

La vitesse limitée sur la route ne peut avoir le sens d'intérêt public, que dans des conditions de respect général de la Justice fondée sur des droits communs. Mais nous sommes dans une situation de chasse à l'homme lucrative, parce que c'est le chasseur qui fait la loi. C'est une chasse à l'homme avec les techniques (*pièges, gaz, armes*) utilisées pour la chasse au gibier, mais aussi aux espèces nuisibles à éradiquer. Tous ces crimes ne pourraient aboutir sans l'obéissance intéressée de ceux qui, par intérêt personnel immédiat et/ou par sentiment d'impuissance individuelle, ferment les yeux sur les malheurs et les violences, dont ils sont les acteurs sur le terrain : **sans leur collaboration, pas de violences et pas de crimes d'État !** Sans empathie, pas d'humanité !... donc pas d'intelligence humaine : celle-ci ne peut être qu'au service de la Vie.

Puisque votre responsabilité individuelle est désormais pleinement engagée, par la connaissance des conséquences graves de l'usage personnel que vous faites de lois perverses, je vous remercie de classer sans suites ces procès ou de m'indiquer les raisons d'un refus ou d'une réponse différée. Ceci sans présumer des suites de ce dossier.

Je vous remercie d'oser faire un choix citoyen et courageux que je sais difficile à assumer. Ceci avant que la **terreur**, depuis si longtemps exploitée par le système fiscal en particulier, ne devienne celle de tous les agents de l'État, meilleurs outils malgré eux du **terrorisme** économique, associé au **terrorisme** fiscal.

Le peuple prend sa souveraineté naturelle, enfin ! Face à notre avenir commun de citoyens, c'est vous seul qui tenez une arme illégale et vous seul qui choisissez librement votre avenir : pour ou contre « **le droit de vivre pour tous** ». Celui qui prétend que tous ne doivent pas en bénéficier, doit commencer par l'appliquer à lui-même, sauf incohérence mentale. Ce qu'interdit la loi, et bien avant elle la morale, **c'est seulement de supprimer le droit de vivre à un autre ... à défaut d'être capable de l'aimer.**

Pour comprendre que ces violences graves ne sont pas inéluctables et peuvent se régler d'une manière simple, rapide et efficace, j'observe que « l'égalité de droits » rend **obligatoire un Revenu de Base** identique pour tous, qui a vocation à devenir universel pour établir une paix mondiale et la fin des dépenses gigantesques d'armement. **Cette sécurité du lendemain par le RB, vous la recevez déjà** par votre salaire puisqu'il comprend une part de sécurité exceptionnelle : celle-ci constitue un privilège et une violence permanente sur autrui, généralement à vie. Ce privilège de type raciste n'en sera plus un, dès lors que tous recevront un revenu suffisant, pour vivre matériellement dans la dignité. Chaque privilège constitue un des nombreux gaspillages actuels, qui consistent à créer de la **fausse monnaie** et à l'introduire dans le circuit monétaire au détriment de tous.

Le RB peut être redéfini chaque année par référendum au vu de ses effets. Ce **Revenu de Dignité** pour tous correspond :

- aux revenus des richesses publiques produites par les générations qui nous ont précédés,
- à la création monétaire qui appartient aux créateurs de richesses réelles, sans oublier la richesse sociale,
- aux richesses fournies par la nature ! Essentiellement par la valeur de ses sous-sols, qui ne sont le résultat d'aucun mérite humain. Ces sources de revenus appartiennent à tous.

Avec la réduction des violences armées qui perdent leur sens grâce à la Justice retrouvée, ces économies suffisent à régler tous les problèmes sociaux ici et ailleurs, et à nous réunir dans notre vocation humaine : **le bien commun, qui seul, peut avoir une « valeur » monétaire.**

Respectueusement,

Daniel Deschamps

Pièces jointes : Morts prématuées au pays des Droits de l'Homme ; Le Bonheur de tous est l'objectif fixé par la Constitution ; Crime contre l'Humanité en France.